



Que faire suite au vol d'un chequier?

Par **marie98_old**, le **03/08/2007 à 07:55**

bonjour,rnrnla femme de menage d'une amie lui a volé son carnet de chèques avec lequel 5000 (cinq mille) euros ont été dépensés. Que faire? la femme de ménage dit que c'est son mari qui est violent qui aurait donné les chèques à des neveux qui sont mineurs!!!! elle prétend s'engager à rembourser la dette et a signé une reconnaissance de dettes en 3 exemplaires avec témoin.rnComment faire pour récupérer l'argent alors que elle et son mari sont insolvables?rnQue faire avec la banque qui a encaissé les chèques sans vérifier les signatures? rnacceptant des chèques sans ordre!!!!rnun certain nombre de chèques sont adressés à un particulier (12 au total) que faire avec cet individu?rnrnmerci de vos précieuses réponses

Par **poupee_russe92**, le **03/08/2007 à 10:13**

Bonjour,rnrnla première chose à faire dans ce cas , et de facon très rapide, c'est de contacter sa banque pour faire opposition sur l'utilisation du chéquier et plus généralement de leur expliquer ce qui s'est passé pour tenter de vous faire rembourser ce qui a déjà été encaissé.rnrnJe doute de l'honneteté de cette femme de ménage car c'est tout de même bien elle qui a volé le chéquier ! Si elle vous a signé une reconnaissance de dette c'est une preuve de sa culpabilité dans cette affaire et vous pourriez le faire valoir auprès de la banque voire plus tard auprès d'un juge.rnrnIl me semble risquer de compter sur la reconnaissance de dette suite à ce vol!rnrnCordialement.rnrnEsther

Par **poupee_russe92**, le **03/08/2007 à 10:41**

Puis-je vous demander quand ce vol s'est-il produit?